

**Discours
de
Mme Françoise Rivière**

**Représentante du Directeur général de l'UNESCO
Sous-Directrice générale pour la Culture**

**à l'occasion de la première session extraordinaire du Comité
intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel**

Mercredi 23 mai 2007, 11h00

Crowne Plaza Chengdu

Chengdu, China

Monsieur le Ministre de la Culture de la République populaire de Chine,
Monsieur le Gouverneur de la Province du Sichuan,
Monsieur le Vice-Ministre de la Culture de la République populaire de Chine,
Monsieur le Président du Conseil exécutif de l'UNESCO, Vice-Ministre de l'Éducation de la République populaire de Chine,
Monsieur le Maire de Chengdu,
Mesdames et Messieurs les représentants des États membres du Comité intergouvernemental et des États parties à la Convention,
Excellences, Mesdames et Messieurs,

C'est un très grand plaisir d'être ici avec vous aujourd'hui, à l'occasion de cette première session extraordinaire du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Le magnifique spectacle que nous venons de vivre pour la cérémonie d'ouverture du Festival international du patrimoine culturel immatériel, organisé par les autorités chinoises, et en présence d'une prestigieuse assemblée, témoigne de l'extrême richesse culturelle de la Chine et du monde. Je tiens avant tout à remercier les autorités chinoises pour l'accueil très chaleureux qu'elles nous ont réservé et pour tous les efforts qu'elles ont déployés pour la tenue de cette session extraordinaire.

En se tenant ici, cette session rend un vibrant hommage à la Chine qui est depuis longtemps l'un des pays les plus actifs sur la scène internationale pour la sauvegarde et la promotion de

ce patrimoine vivant mais ô combien fragile. L'intérêt et l'attention qu'elle y a portés ont été honorés par la proclamation de quatre expressions traditionnelles en tant que chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité : l'opéra Kun Qu (en 2001), le Guqin et sa musique (en 2003), le Muqam ouïgur du Xinjiang (en 2005) et le Urtiin Duu - chants longs traditionnels populaires (en 2005), ce dernier ayant été présenté conjointement par la Chine et la Mongolie.

Je suis particulièrement heureuse de pouvoir compter parmi nous, sur cette terre qui est la sienne, Monsieur le Président du Conseil exécutif, Monsieur Zhang Xinsheng, qui, très récemment encore à Paris, a brillamment guidé les travaux de la 176^{ème} session du Conseil exécutif de notre Organisation.

Je voudrais souhaiter chaleureusement la bienvenue aux 24 membres du Comité Intergouvernemental qui se réunissent aujourd'hui pour la deuxième fois, en une session extraordinaire, de manière à avancer sur le chemin de la mise en œuvre de notre Convention. Je salue également la présence des représentants d'autres Etats parties à la Convention, ainsi qu'un grand nombre d'observateurs d'Etats n'ayant pas encore ratifié la Convention et d'organisations non gouvernementales. Tous mes vœux vous accompagnent pour le travail intense, mais assurément passionnant, qui vous attend durant les cinq prochains jours.

Comme vous le savez, le Directeur général de l'UNESCO attache une grande importance à la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et à la participation des communautés à la revitalisation et la transmission de cet héritage précieux pour le sentiment d'identité et de continuité qu'il inspire. De ce fait, il considère la Convention de 2003 comme un pivot entre celle de 1972 sur la protection du patrimoine mondial et celle de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Le rôle joué par le patrimoine dans un développement durable respectueux du présent mais aussi du futur de la planète et dans une meilleure compréhension mutuelle à l'échelle du monde est aujourd'hui reconnu par tous. Construire un développement à visage humain et une paix pour tous, tels sont les idéaux de l'UNESCO et c'est pourquoi nous devons approcher ces trois Conventions avec à l'esprit le sens de leur complémentarité.

Aujourd'hui, la communauté internationale dispose, pour agir, d'un socle normatif complet dans le domaine de la culture avec sept Conventions internationales, dont trois très spécifiquement représentent les piliers de la préservation et de la promotion de la diversité culturelle. Je ne peux que saluer ici l'engagement des Etats ayant déjà ratifié la Convention de 2003 et inviter ceux qui ne l'ont pas encore fait à venir les rejoindre. Il appartient désormais aux représentants de la Communauté internationale de traduire lesdites Conventions dans la réalité, de leur donner l'envergure et l'ampleur qu'elles méritent ainsi que l'efficacité qui en est attendue.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Depuis l'entrée en vigueur de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en avril 2006, un long chemin a été parcouru et des étapes importantes ont été franchies. L'Assemblée générale des Etats parties s'est réunie à deux reprises en 2006, d'abord en session ordinaire, puis en session extraordinaire. Elle a adopté son Règlement intérieur et a élu les 24 Etats membres du Comité Intergouvernemental. Ce Comité a ensuite, à son tour, adopté le sien, en novembre 2006 lors de sa première session ordinaire à Alger, et

a initié les travaux rédactionnels nécessaires à la mise en œuvre de la Convention. En vue de ce vaste chantier que constitue l'élaboration des directives opérationnelles, vous avez eu la sagesse de prévoir pour cette année la tenue d'une session supplémentaire, afin de mener à bien les travaux dont les résultats devront être approuvés par l'Assemblée générale des Etats parties.

Pendant la présente session, après l'élection des membres du Bureau de cette première session extraordinaire, l'adoption de votre ordre du jour et l'accréditation des observateurs en ayant fait la demande par écrit, vous poursuivrez le débat, commencé à Alger, sur les directives opérationnelles qui devront guider la mise en œuvre de la Convention.

Lors de la première session ordinaire à Alger, le Comité avait requis que des commentaires et suggestions sur la préparation des documents relatifs à la mise en œuvre de la Convention, l'assistance consultative et sur les listes prévues par la Convention, soient présentés à son attention. Trente-deux Etats parties à la Convention ont envoyé leurs contributions. Celles-ci figurent in extenso sur le portail Culture de notre site internet, et une synthèse vous en est ici présentée sous forme d'un document d'information. Je précise par ailleurs, que l'ensemble de vos commentaires ont été pris en compte dans la préparation des documents de travail de votre session.

Vos travaux porteront spécifiquement sur la nature des Listes proposées par la Convention et les critères de sélection des inscriptions sur les deux Listes: la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente et la Liste représentative du patrimoine immatériel de l'humanité. Vous vous souviendrez que lors de la première session à Alger, ainsi que dans les notes écrites reçues ultérieurement par les Etats parties, un certain nombre de questions procédurales concernant lesdites listes a été soulevé. Aussi penserez-vous peut-être pertinent d'approfondir la réflexion sur la spécificité de chaque liste et sur les relations qui les unissent avant de décider des critères d'inscription, à la lumière notamment des débats qui se sont tenus à ce sujet lors de la réunion d'experts organisée à la généreuse initiative de l'Inde, à New Delhi en avril dernier. Le rapport de cette réunion a été joint aux documents que vous avez reçus ici à Chengdu.

Vous serez ensuite amenés à examiner la question de l'intégration des 90 chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité proclamés en 2001, 2003 et 2005 à la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Comme vous le savez, l'un des objectifs de la Convention de 2003 est de sensibiliser les acteurs locaux, nationaux et internationaux, mais aussi l'opinion publique, à l'importance du patrimoine culturel immatériel. C'est pourquoi le Secrétariat a préparé un document de travail portant sur la possibilité de doter la Convention d'un emblème permettant d'en assurer une meilleure visibilité.

Enfin, une décision devra être prise sur le règlement financier du Fonds pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel établi par la Convention pour assister les Etats parties dans leurs efforts de sauvegarde, et auquel un grand nombre d'Etats ont déjà contribué.

Pour ce qui est de l'assistance consultative, suite aux débats initiés à Alger, le Secrétariat a préparé un document sur les critères d'accréditation des ONG et sur les fonctions qui seraient les leurs. Les informations ont été réunies à votre intention sur les avantages à créer une organisation faîtière ou un organisme de coordination.

Vous trouverez sur l'ordre du jour provisoire un point concernant l'article 18 de la Convention qui prévoit que le Comité sélectionne périodiquement et promeut les programmes, projets et activités à caractère national, sous-régional ou régional de sauvegarde du patrimoine qui refléteraient le mieux les principes et objectifs de la Convention. Un autre document de travail vous est soumis à cet effet.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Assurément, durant ces 5 jours il nous est beaucoup demandé. Votre compétence, votre engagement seront longuement sollicités. Si le travail initié à Alger et poursuivi ici en Chine, puis au Japon lors de la deuxième session ordinaire qui se tiendra début septembre est mené à son terme, l'Assemblée générale pourrait approuver, éventuellement lors d'une session extraordinaire, l'ensemble des dispositions requises. Dès lors, on pourrait envisager d'effectuer la première inscription dès l'automne 2008, lors de la troisième session ordinaire du Comité.

De longues journées nous attendent. Aussi ne retarderai-je pas davantage le début de vos travaux. Je forme le vœu sincère que ceux-ci se déroulent dans un esprit de sagesse et de clairvoyance pour un patrimoine dont nous avons la responsabilité au nom de l'humanité toute entière.

Je vous remercie,